

Formulaire de demande de mesures d'adaptation

Directives

Les mesures d'adaptation pour les évaluations modifient la prestation standard d'un examen pour tenir compte d'une limitation fonctionnelle liée aux droits de la personne. Vous pouvez recevoir des mesures d'adaptation selon la nature de vos limitations fonctionnelles et des besoins connexes en matière d'adaptation, la documentation fournie et les exigences de l'examen.

Veillez remplir le présent formulaire dans son intégralité et l'envoyer par courriel au Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC), accompagné de toutes les pièces justificatives requises, à la direction de l'inscription à l'adresse registration-inscription@cpata-cabamc.ca. Avant de présenter une demande de mesures d'adaptation, vous devez lire la Politique sur les mesures d'adaptation. Les détails sur le processus de demande et la documentation requise se trouvent sur nos pages Web sur l'inscription et les mesures d'adaptation des [examens de compétence des agent\(e\)s de brevets](#) et des [examens de compétence des agent\(e\)s de marques de commerce](#).

Partie 1 : Renseignements personnels

Nom légal actuel

Prénom : _____ Second prénom : _____ Nom : _____

N° du CABAMC : _____

Partie 2 : Motifs justifiant des mesures d'adaptation

Dans cette partie, veuillez indiquer le(s) motif(s) que vous invoquez pour la mise en place de mesures d'adaptation. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent :

Handicap dû à un trouble neurodéveloppemental, cognitif ou psychologique

Handicap dû à une incapacité ou à un état physique

Besoins liés à la grossesse ou à la maternité

Religion

Situation de famille

Autre(s) (veuillez préciser votre réponse)

Dans l'espace ci-dessous, veuillez décrire les défis, les difficultés, les limitations ou les restrictions rencontrés et la manière dont ils pourraient constituer un obstacle dans le cadre de l'examen ou vous empêcher de passer l'examen de manière équitable. Vous devez fournir des renseignements suffisants pour confirmer l'existence d'un besoin de mesures d'adaptation. Vous pouvez fournir des renseignements plus détaillés sur votre situation, si vous le souhaitez.

REMARQUE : Le Collège utilise ces renseignements uniquement aux fins de traitement de la demande de mesures d'adaptation pour les examens de compétences.

Partie 3 : Mesures d'adaptation antérieures

Avez-vous déjà reçu des mesures d'adaptation dans le cadre de vos études (p.ex., études postsecondaires), de votre emploi ou d'un examen menant à l'obtention d'un permis (auprès du CABAMC ou d'un autre organisme de réglementation)?

Oui Non

Si oui, veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent et fournir une brève description de la mesure d'adaptation apportée :

Études (universitaires)

Emploi

Autre examen menant à l'obtention d'un permis

Autre(s) (veuillez préciser)

Partie 4 : Documentation à l'appui

En plus du formulaire de demande des mesures d'adaptation, les candidat(e)s doivent fournir une (1) preuve objective à l'appui de leur demande. La documentation fournie doit clairement décrire les limitations fonctionnelles réelles et les obstacles à l'accès aux examens, ainsi que les mesures d'adaptation demandées, et justifier celles-ci. Vous pouvez être invité(e)s à fournir des preuves ou des renseignements supplémentaires pour appuyer votre demande.

Si nécessaire, vous pouvez également fournir des documents délivrés par des établissements universitaires, d'autres organismes de réglementation ou votre employeur ou représentant(e) des ressources humaines, décrivant les mesures d'adaptation que vous avez reçues, ou des documents fournis par un(e) superviseur(e) ou un(e) mentor(e) qui vous connaît bien et peut fournir des renseignements sur vos habitudes réelles, sur les défis fonctionnels et les obstacles à l'accès auxquels vous faites régulièrement face.

Si vous avez reçu des mesures d'adaptation dans d'autres contextes, vous pourriez être invité(e) à fournir les documents suivants à l'appui de votre demande :

- Une lettre de votre établissement d'enseignement postsecondaire énumérant toutes les mesures d'adaptation que celui-ci a mises en place;

- Une lettre d'un autre organisme de réglementation énumérant toutes les mesures d'adaptation mises en place pour passer des examens de compétence ou des examens menant à l'obtention d'un permis;
- Une lettre de votre employeur ou représentant(e) des ressources humaines décrivant les mesures d'adaptation que vous recevez, ou des documents fournis par un(e) superviseur(e) ou un(e) mentor(e) qui vous connaît bien et peut fournir des renseignements sur vos habitudes réelles, sur les défis fonctionnels et les obstacles à l'accès auxquels vous faites régulièrement face.

Remarque : L'existence de mesures d'adaptation antérieures ne garantit pas que les mêmes mesures seront fournies pour les examens de compétence du CABAMC, car toutes les demandes sont évaluées au cas par cas, en fonction des conditions et des exigences particulières des examens. Toutefois, les renseignements concernant toute mesure d'adaptation que vous auriez reçue d'une autre organisation ou d'un autre établissement pour une situation semblable peuvent aider le(la) registraire à déterminer si une demande de mesures d'adaptation doit être accordée et, le cas échéant, laquelle.

Tous les documents fournis par un tiers (p. ex., un ou une psychologue) pour étayer votre demande doivent comprendre ses références et ses coordonnées.

Pour les demandes relatives à des questions de santé, de handicap, de grossesse ou de maternité :

Si vous sollicitez des mesures d'adaptation liées à une incapacité, une maladie, une blessure, un problème de santé ou un besoin lié à la grossesse ou à la maternité, vous devez fournir le **Formulaire de recommandation d'un(e) professionnel(le) de la santé concernant des mesures d'adaptation à l'examen de compétence** dûment rempli comme preuve objective à l'appui de votre demande. Ce formulaire doit être rempli par un(e) professionnel(le) de la santé compétent(e) et agréé(e) qui peut évaluer ou prendre en charge votre état et fournir des renseignements sur les limitations fonctionnelles liées à votre état lors de l'examen du CABAMC. Il peut s'agir de thérapeutes (pour la santé mentale) ou de physiothérapeutes. De plus, et si nécessaire, les documents à l'appui des limitations fonctionnelles doivent être fournis et peuvent inclure les résultats d'évaluations antérieures (évaluations psychopédagogiques, psychologiques et neuropsychologiques) et les notes de consultation de spécialistes.

Si vous demandez plus de temps pour terminer un examen menant à l'obtention d'un permis, en raison d'un trouble neurodéveloppemental ou cognitif, un rapport d'évaluation psychologique ou psychopédagogique peut être requis. Ce rapport présente les problèmes qui affectent le développement, le fonctionnement, la gravité de l'état de santé et le traitement en cours du(de la) candidat(e). Il explique en quoi l'incapacité à une incidence sur la personne concernée et en quoi ses limitations fonctionnelles sont causées par l'incapacité diagnostiquée, afin de fournir une base mesurable pour justifier la recommandation d'un temps de rédaction supplémentaire. Toutes les recommandations concernant le temps de rédaction supplémentaire doivent indiquer avec exactitude la durée de rédaction supplémentaire demandée.

Pour les documents datant de plus de deux (2) ans, une déclaration du(de la) professionnel(le) de la santé actuel(le) concernant la stabilité et les changements de vos limitations doit être fournie, afin de déterminer les répercussions de tout changement sur vos besoins d'adaptation lors des examens.

Pour les demandes relatives à d'autres motifs illicites de discrimination :

Il s'agit d'autres circonstances liées à tout autre motif illicite de discrimination. Le(la) candidat(e) doit fournir tous les documents justificatifs pertinents pour démontrer les limitations fonctionnelles résultant d'un motif illicite de discrimination et aider le(la) registraire à évaluer les mesures d'adaptation possibles.

Par exemple, si votre demande repose sur un motif religieux, vous devez fournir des preuves de votre foi et précisez les principes religieux spécifiques qui exigent des mesures d'adaptation. Il peut s'agir d'une lettre d'un(e) guide ou d'un(e) chef religieux(-euse) pour aider le(la) registraire à comprendre vos contraintes et les mesures d'adaptation possibles.

Les documents soumis à l'appui de votre demande doivent être rédigés sur du papier à en-tête officiel et inclure le titre professionnel et les coordonnées de la personne concernée.

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les documents justificatifs que vous fournissez :

Document justificatif :	Envoyé par :

Partie 5 : Consentement, attestation et signature

En signant ci-dessous, je consens à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation, à la transmission et à l'étude des renseignements fournis dans le formulaire de demande de mesures d'adaptation, ou en annexe de celui-ci, par les personnes qui peuvent raisonnablement avoir besoin de ces renseignements pour évaluer mes besoins en matière de mesures d'adaptation ou pour y répondre.

Je consens, le cas échéant, à ce que le formulaire Recommandation d'un(e) professionnel(le) de la santé concernant le formulaire de demande de mesures d'adaptation en vue de l'examen de compétence dûment rempli soit envoyé directement par mon(ma) professionnel(le) de la santé au Collège.

Je consens par ailleurs à ce que le CABAMC communique avec le(la) professionnel(le) de la santé qui a rempli le formulaire ou avec toute autre personne-ressource qui a fourni des documents à l'appui, pour obtenir des précisions.

Je comprends que ce consentement peut être annulé ou modifié par écrit à tout moment, à moins qu'une mesure n'ait été prise sur l'autorisation du consentement.

Je confirme qu'à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent formulaire sont authentiques et exacts, et que les renseignements fournis dans le présent formulaire constituent une description précise des circonstances à l'origine de la présente demande de mesures d'adaptation.

Je reconnais qu'il est de mon devoir d'informer le CABAMC de tout changement dans mes besoins en matière de mesures d'adaptation.

Je comprends que les personnes qui reçoivent ces renseignements au CABAMC, dans le cadre des examens de compétence, n'informent pas systématiquement les autres services du Collège. Par conséquent, je dois, le cas échéant, informer les autres services de mes besoins en matière de mesures d'adaptation.

Je reconnais et accepte ce qui suit :

1. Pour que ma demande de mesures d'adaptation pour l'examen soit étudiée et prise en compte, le CABAMC doit recevoir ce formulaire et tous les documents requis avant la date limite de demande de mesures d'adaptation.
2. Toutes les demandes sont confidentielles et soumises à l'examen et à l'approbation du CABAMC. Les renseignements personnels fournis dans le cadre de ma demande ne doivent être recueillis, utilisés et divulgués qu'aux fins raisonnables de l'examen et de l'évaluation de ma demande et de la fourniture des mesures d'adaptation nécessaires lors de l'examen ou dans le cadre de toute procédure connexe. Tous les renseignements que je fournis au CABAMC dans le cadre de la présente demande de mesures d'adaptation lors des examens ne doivent pas être utilisés ou divulgués, sauf dans la mesure requise aux fins décrites ci-dessus. En signant ce formulaire, je consens expressément à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels aux fins susmentionnées.
3. Le CABAMC évalue les demandes de mesures d'adaptation pour les examens sur une base individuelle et, s'il le juge approprié, fournit des mesures d'adaptation raisonnables, jusqu'au point de la contrainte excessive, conformément à ses obligations en vertu de la loi.
4. Aucun changement ne sera apporté au contenu, à l'évaluation et au format de l'examen, ainsi qu'aux règles de conduite du CABAMC et aux politiques et procédures qui s'y rapportent.
5. Je dois participer à la procédure de demande de mesures d'adaptation lors des examens, ce qui implique ce qui suit :
 - Je dois fournir suffisamment de renseignements et de preuves à l'appui de ma demande.
 - Je m'engage à répondre rapidement aux demandes de renseignements du CABAMC, le cas échéant, et lorsqu'un délai m'est accordé, je m'engage à répondre au Collège au mieux de mes capacités avant la date limite fixée ou à informer le Collège le plus tôt possible si une prolongation du délai est nécessaire.
 - Le CABAMC peut exiger des renseignements supplémentaires à l'appui de ma demande, y compris de la part du (de la) professionnel(le) de la santé qui me suit. J'accepte de fournir ces renseignements et de communiquer avec les professionnels de la santé à la demande du CABAMC.
6. Les coûts associés à cette demande de mesures d'adaptation, comme le paiement des honoraires des professionnel(le)s de la santé pour effectuer des évaluations ou pour répondre aux questions du CABAMC, sont à ma charge.

7. Avant la date des examens, je dois signer un accord sur les mesures d'adaptation en vue de l'examen confirmant que j'accepte les mesures d'adaptation offertes par le CABAMC. Cet accord sera transmis aux administrateur(-trice)s des examens pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation.
8. Après l'examen, le CABAMC n'examinera aucune réclamation portant sur la prétendue inadéquation des mesures d'adaptation lors de l'examen énumérées dans l'accord conclu à cet effet pendant la confirmation de l'inscription. En outre, le CABAMC n'examinera aucune réclamation portant sur le caractère « inapproprié » de l'absence de mesures d'adaptation pour les examens. Toute question concernant la qualité des mesures d'adaptation offertes pour l'examen doit être résolue avec le CABAMC avant la tenue de l'examen.

J'autorise ce qui suit :

1. Le CABAMC peut communiquer avec les spécialistes et les organismes qui ont fourni les documents à l'appui de la présente demande de mesures d'adaptation pour les examens, afin d'obtenir d'autres renseignements pertinents pour évaluer ma demande et, au besoin, la transmettre et les documents justificatifs avec des spécialistes tiers (p. ex., médecins, juristes) afin d'obtenir des conseils pour l'évaluation de ma demande. Je peux retirer cette autorisation à tout moment, par écrit, en adressant ma demande à la direction de l'inscription.
2. Les professionnel(le)s et les organismes consultés par le CABAMC en vertu du paragraphe 1 ci-dessus doivent fournir au CABAMC tous les renseignements demandés relativement à cette demande de mesures d'adaptation pour les examens.

La signature peut être apposée à l'encre ou en insérant une signature électronique sécurisée dans l'espace ci-dessous.

Signature

Date

Tout renseignement relatif à la présente demande sera recueilli, utilisé ou divulgué en vertu de la Déclaration sur la protection des renseignements personnels des agent(e)s du CABAMC.